

# Scott Ritter : compte bancaire à 0 ?

par **Scott Ritter**

Aujourd'hui, ma banque, Citizens Bank, où j'étais client depuis 26 ans, m'a annoncé la fin de notre relation bancaire. Mes comptes ont été vidés sans explication. Même si je peux espérer récupérer cet argent un jour, les raisons de cette décision restent un mystère, soulevant de nombreuses questions relatives aux libertés individuelles. Je suis privé de mes services bancaires.

J'ai récemment tenté d'utiliser ma carte de débit bancaire. Je l'utilise régulièrement comme principal moyen de paiement depuis des années.

Elle a été refusée.

Lorsque ma femme a consulté l'application bancaire en ligne que nous utilisons pour nos opérations mobiles, elle a constaté avec stupeur que nos comptes courant et épargne étaient à zéro.

Nous n'avions littéralement plus un sou.

Ma femme a appelé notre agence pour comprendre le problème. Par le passé, la banque avait déjà fermé unilatéralement le compte en raison d'activités suspectes pouvant être liées à une usurpation d'identité. À chaque fois, une fois que nous avions confirmé ou infirmé la validité d'une opération signalée, notre compte était revenu à la normale.

Lorsque nous avons tenté de comprendre le problème, la banque a indiqué qu'elle ne disposait d'aucune information expliquant la mise à zéro du compte et qu'il nous fallait en parler au siège social.

Nous avons appelé le numéro fourni, mais on nous a alors annoncé que Citizens Bank avait clôturé nos comptes. On nous a également indiqué que Citizens Bank nous avait envoyé un courrier contenant des informations complémentaires.

J'ai fouillé dans une pile de courrier non ouvert et j'ai trouvé la lettre en question : «*La présente a pour but de vous informer que Citizens a décidé de mettre fin à sa relation avec vous en clôturant [mon compte] à compter du 13 janvier 2026*».

Ce n'était pas tout. «*Citizens a le droit contractuel de clôturer votre compte à tout moment*», précisait la lettre, ajoutant que «*Citizens n'est pas tenue de vous communiquer les raisons de cette clôture. Par conséquent, la politique de Citizens interdit la divulgation de toute information concernant la décision de clôturer les comptes*».

Selon un rapport de décembre 2024 publié par la Commission judiciaire de la Chambre des représentants, «*la débancarisation se produit lorsqu'une banque ferme un compte, qu'il s'agisse d'un particulier ou d'une entreprise, car le titulaire du compte, ou ses actions, sont subjectivement considérés comme présentant un risque financier, juridique ou de réputation pour l'établissement financier».*

D'après ce rapport, «*le terme «débancarisation» vient de «dé-risquage», qui consiste à «mettre fin aux relations d'affaires avec des clients ou des catégories de clients, ou à les restreindre, afin d'éviter, plutôt que de gérer, le risque»».*

En bref, je n'ai rien fait de mal.

Mon ancien directeur de banque est d'accord avec moi.

Mais quelque chose, ou quelqu'un, a déclenché une inquiétude quant au «dé-risquage» chez les dirigeants de Citizens, et ils ont mis fin à notre relation.

Aucune procédure régulière, aucune possibilité d'appel.

On ne se rend compte de notre dépendance à l'économie numérique que lorsqu'on en est privé.

Toutes les factures de ma famille sont payées électroniquement, grâce aux fonds qui se trouvaient sur des comptes désormais fermés.

Ma carte bancaire me servait de portefeuille.

J'avais de l'argent liquide sur moi en Russie, car mon compte bancaire américain ne fonctionne pas là-bas.

Être «débancarisé», c'est être littéralement coupé du monde moderne.

Et comme ils m'ont pris mon argent, je n'ai même plus la possibilité de compter sur des réserves.

La «débancarisation» vise à détruire la personne visée.

Par conséquent, se demander qui ou quoi est à l'origine de cette décision est un point de départ légitime pour analyser ce problème plus vaste.

Nous revenons au rapport de la commission judiciaire de la Chambre des représentants : «*Le dépôt d'une déclaration d'activité suspecte (DAS) est l'une des principales causes de fermeture de compte. L'autre est la désignation de client à haut risque. La radiation d'un compte bancaire peut survenir «en raison d'un dispositif de lutte contre le blanchiment d'argent et de gestion des risques de réputation mis en œuvre par les agences bancaires fédérales, lorsque certains types de clients sont désignés comme «à haut risque»».*

Selon l'Office of the Comptroller of Currency (OCC), qui administre le système bancaire fédéral et supervise plus de 1000 banques nationales, associations d'épargne fédérales et succursales et agences fédérales de banques étrangères opérant aux États-Unis, dans le but de garantir que les banques nationales et les associations d'épargne fédérales opèrent de manière sûre et saine et respectent les lois et réglementations applicables, «*une déclaration d'activité suspecte (DAS) est déposée par les institutions financières pour signaler au gouvernement les cas potentiels de blanchiment d'argent, de financement du terrorisme ou d'autres crimes financiers, déclenchés par des transactions inhabituelles ou des signaux d'alerte tels que d'importants mouvements de fonds inexplicables».*

Je suis un homme aux revenus modestes, et mes comptes bancaires ne sont pas habitués à recevoir de grosses sommes d'argent, même en temps normal. Mais lorsque j'ai annoncé mon voyage en Russie, une vague de dons a rendu ce voyage possible. Un aspect essentiel du maintien

de mon statut de journaliste indépendant est de prendre en charge tous les frais liés à mon travail.

La Russie étant déconnectée de l'économie numérique occidentale, je dois impérativement y transporter des espèces. Le montant autorisé est limité à 10 000 \$, seuil qui déclenche automatiquement une déclaration d'activité suspecte (SAR) auprès de ma banque.

C'est pourquoi j'ai rencontré mon directeur d'agence et lui ai expliqué la situation : la provenance des fonds sur mon compte et les raisons de mes importants retraits d'espèces. Bien entendu, j'ai veillé à ne jamais dépasser la limite de 10 000 \$, mais un simple calcul permet de constater que j'avais effectivement retiré 10 000 \$.

J'ai effectué trois voyages en Russie en 2025 : en août, octobre et novembre.

À chaque voyage, j'ai emporté 10 000 \$ en espèces, que j'ai dûment déclarés à ma banque.

L'OCC précise : «*Un établissement financier est tenu de déposer une déclaration d'activité suspecte au plus tard 30 jours calendaires après la date de détection initiale des faits susceptibles de justifier un tel dépôt. Si aucun suspect n'a été identifié à la date de détection de l'incident, l'établissement financier peut différer le dépôt de la déclaration pendant 30 jours calendaires supplémentaires afin d'identifier un suspect. En aucun cas, le dépôt ne doit être retardé de plus de 60 jours calendaires après la date de détection initiale d'une transaction à déclarer».*

La «détection initiale» de mes retraits d'espèces remonte au début du mois d'août.

L'«événement détectable» suivant s'est produit en octobre et le dernier en novembre.

Pour compliquer encore la situation, ma fille s'est mariée le 1er novembre et des transactions en espèces ont été effectuées pour diverses dépenses liées au mariage.

Selon l'OCC, les «*transactions inhabituelles*» comprennent «*des dépôts/retraits importants, des transactions fréquentes sans motif clair ou une activité non conforme au profil du client*». Un autre facteur à prendre en compte est celui des «*schémas complexes*», qui impliquent une «*série complexe de transactions, des schémas de virements inhabituels ou des tentatives de contournement des seuils de déclaration (comme la règle des 10 000 \$ pour les transactions en espèces)*». Un troisième facteur pertinent est ce qu'on appelle le «*manque de légitimité*», lorsque les transactions n'ont «*aucun objectif commercial clair ni activité légitime sous-jacente*».

C'est pourquoi j'ai passé autant de temps à expliquer à mon conseiller bancaire ce que je faisais et pourquoi je le faisais.

Et c'est pourquoi je pense que mon conseiller bancaire n'a déposé aucune déclaration d'activité suspecte (SAR) concernant mon voyage en Russie.

Mais quelqu'un l'a fait.

Le dernier retrait important d'espèces lié à mon voyage en Russie a eu lieu début novembre 2025.

Le délai de 30 jours aurait obligé la banque à émettre une SAR au plus tard début décembre 2025.

Cela n'a pas été fait.

Il est possible que le service de détection des fraudes de Citizens Bank ait signalé ces transactions de sa propre initiative. Ce genre de pratique n'est pas nouveau : lorsque je facturais

mes articles à RT, j'indiquais le titre de l'article dans l'en-tête du document. Une fois, j'ai utilisé le terme «Syrie», et Citizens Bank a signalé la transaction et bloqué mes comptes. Contactée, Citizens Bank m'a expliqué que le signalement était dû à une activité liée à la Syrie, un pays sous sanctions. Selon eux, le signalement provenait de l'Office of Foreign Assets Control (OFAC), l'organe du département du Trésor chargé de l'application des sanctions.

J'ai écrit à l'OFAC pour les informer que leurs actions violaient mon droit à la liberté d'expression et que j'allais engager des poursuites. J'ai ensuite reçu un appel d'un responsable de l'OFAC qui m'a affirmé que l'OFAC n'était en rien responsable. Il a expliqué que chaque banque disposait de son propre service de conformité OFAC et que ces services agissaient souvent de leur propre initiative, croyant appliquer les politiques de l'OFAC.

J'ai rappelé Citizens Bank, contacté leur service d'application des sanctions OFAC, et le problème a été rapidement résolu.

Mais les déclarations d'activités suspectes (SAR) sont différentes. La loi fédérale n'oblige pas les banques à expliquer la fermeture d'un compte. De plus, lorsqu'une déclaration d'activité suspecte (SAR) est déposée, la loi sur le secret bancaire leur interdit de divulguer le motif de la fermeture, car cela pourrait indirectement informer la personne concernée qu'une SAR a été déposée.

Un véritable cercle vicieux.

Mais à force d'insister, j'ai réussi à obtenir de Citizens l'information selon laquelle la mesure d'exécution avait été prise par l'équipe d'intervention prioritaire de Citizens, chargée des relations avec les pouvoirs publics.

Les autorités fédérales étaient derrière tout ça.

Et c'est là que ça devient étrange.

Le district nord de New York a constitué un grand jury à mon encontre en août 2024.

Ce grand jury peut émettre des citations à comparaître pour obtenir toutes mes informations bancaires, et je suis persuadé que cela a été fait.

L'ensemble de la procédure SAR devient caduque à ce stade, car le ministère de la Justice a un accès complet à toutes mes transactions, présentes et futures, tant que le grand jury est constitué, ce qui dure généralement entre 18 et 24 mois.

Lorsque le FBI a perquisitionné le domicile de Dmitri Simes en...

En septembre 2024, ses comptes bancaires ont également été gelés. Simes et sa femme étaient accusés de contournement de sanctions et de blanchiment d'argent, et les comptes liés à ces agissements présumés ont été gelés.

Lorsque le FBI a perquisitionné mon domicile en août 2024, il n'a entrepris aucune démarche concernant mes comptes bancaires, tout simplement parce qu'il n'y avait aucune raison de le faire. Je sais qu'ils ont exigé la production de mes relevés fiscaux et bancaires, et connaissant mes antécédents, je sais qu'aucune preuve d'activité criminelle n'a été mise au jour lors de ces enquêtes.

Lorsque le FBI a commencé à me restituer mes biens saisis en juillet 2025, il semblait que leur intérêt pour moi s'estompait. Je les ai informés de mon voyage prévu en Russie en août, et ils ont indiqué n'avoir aucune inquiétude à ce sujet.

Le FBI peut mentir, et il le fait, mais en général, lorsqu'une activité illégale est identifiée, il agit rapidement pour y mettre fin et traduire les accusés en justice.

**Je n'ai rien fait d'illégal.**

Mes comptes n'ont pas été saisis suite à une action en justice du gouvernement fédéral, mais plutôt par la décision unilatérale de Citizens Bank.

Cependant, cela n'exclut pas une intervention fédérale.

Pour rappel :

Lorsque j'ai démissionné de la Commission spéciale des Nations Unies en août 1998, le chef de la station de la CIA à New York m'a informé que le FBI allait me «*pourrir la vie*» jusqu'à la fin de mes jours.

Ma famille et moi.

En 2002, l'agent spécial du FBI Michael Templeton, un expert en polygraphe tristement célèbre pour avoir menacé la famille d'un étudiant égyptien de viol et de torture afin d'obtenir de faux aveux, a été chargé de faire passer un test polygraphique à ma femme. Le FBI prétendait avoir besoin de mon aide pour clarifier la question de savoir si Saddam Hussein possédait ou non des armes de destruction massive. Mais avant que je puisse être réintégré, ma femme, citoyenne américaine naturalisée originaire de l'ex-Union soviétique, devait passer un test polygraphique (la CIA avait longtemps faussement affirmé qu'elle travaillait pour les services secrets soviétiques).

Nous avons accepté le test, et le FBI a dépêché deux agentes spéciales qui ont accompagné ma femme tout au long de la procédure. Mais le jour du test, elles étaient introuvables ; seul l'agent spécial Templeton était présent, qui a immédiatement accusé ma femme d'avoir menti dans ses questionnaires. Ma femme avait déclaré ne connaître aucun agent du renseignement russe, et le FBI affirmait que le mari d'une de ses amies, employée au ministère russe des Affaires étrangères, travaillait pour les services de renseignement russes. Ma femme a clairement indiqué qu'elle ignorait tout de la profession de cet homme, hormis son statut d'employé du ministère russe des Affaires étrangères.

Templeton a hurlé à ma femme qu'elle était dans une situation très délicate et qu'elle risquait des années de prison. S'il lui disait qu'elle avouait, elle bénéficierait d'un traitement de faveur.

Ma femme a répondu qu'elle n'avait rien à avouer, que l'entretien était terminé et que si Templeton voulait l'arrêter, il n'avait qu'à en finir. Sinon, elle partait.

Templeton l'a alors menacée. «*On n'en a pas fini !*» a-t-il hurlé. «*On va baiser ton mari pour toujours ; on va baiser ton frère et sa famille. On va baiser tes parents. On va baiser tes filles. Et on va te baiser pour le restant de tes jours*».

Templeton a dit à ma femme qu'elle figurait sur une liste de surveillance spéciale, soumise chaque année par le FBI au Congrès, et qu'elle y resterait à vie.

Nous savons ce qui m'est arrivé ; le FBI a tenu parole.

En 2016, ma fille a été acceptée au sein du Corps de la Paix et affectée en Géorgie. Chaque candidat devait se soumettre à une enquête de sécurité. L'enquête concernant ma fille n'était pas terminée au moment de son affectation. Elle a donc été déployée en partant du principe que la vérification de sécurité serait effectuée avant le début de ses fonctions officielles. Mais rien ne s'est passé. Ni le Corps de la Paix ni l'Agence des services gouvernementaux chargée des vérifications n'étaient au courant du sort de son dossier, et ils étaient prêts à la renvoyer chez elle, mettant ainsi fin à son expérience au sein du Corps de la Paix. J'ai écrit à mon député, Paul Tonko, pour lui dire que je pensais que le FBI cherchait à se venger de ma fille. Je lui ai demandé d'ouvrir une enquête, persuadé que dès qu'il le ferait, le dossier de ma fille serait retrouvé.

Et c'est exactement ce qui s'est produit : un agent du FBI avait pris son dossier et l'avait rangé dans un tiroir, sachant qu'elle serait renvoyée chez elle. C'est uniquement grâce à l'enquête du Congrès que ce plan a échoué. Sans cela, la menace de Mike Templeton de «s'en prendre à ma famille» aurait été mise à exécution.

Ce qui nous amène à la situation actuelle.

Le 6 janvier 2021, la commission judiciaire de la Chambre des représentants, après une enquête sur le comportement du FBI et du ministère de la Justice à l'égard de personnes accusées d'infractions, a conclu que le FBI avait manipulé la procédure de dépôt des déclarations d'activités suspectes (SAR) afin de traiter les institutions financières comme des organes de facto des forces de l'ordre, en émettant des demandes sans procédure légale qui s'apparentent à des demandes d'informations relatives à certaines personnes.

Les actes ou activités qu'elle juge «suspects».

Le FBI procède ainsi en «*signalant aux institutions financières les individus «suspects» et en les incitant à déposer une déclaration d'activité suspecte (SAR), ce qui ne nécessite aucune procédure légale*».

Il n'était pas nécessaire que le FBI «prévienne» Citizens Bank de quoi que ce soit : la banque disposait d'un grand jury pour obtenir un mandat légal à tout moment et y accéder.

Je commence à soupçonner qu'un agent du FBI, ayant accès à l'intégralité de mes transactions bancaires et sachant que je n'enfreignais aucune loi, a néanmoins «prévenu» Citizens Bank d'une «activité suspecte», ce qui a conduit la banque à émettre une déclaration d'activité suspecte (SAR).

Si le FBI agit ainsi trois fois de suite (août, octobre et novembre), un schéma se dessine, et mon compte est alors classé comme compte «à haut risque».

Les comptes «à haut risque» posent des problèmes réglementaires aux banques et, même en l'absence d'activité illégale, elles choisissent de «désengager le risque» en fermant les comptes.

En les «débancarisant».

C'est exactement ce qui m'est arrivé.

Je suis débanquarisable.

Je ne peux plus payer mes factures à temps.

Je n'ai plus accès à mon argent, et par conséquent, je n'ai plus aucun moyen de payer mes factures. Du liquide.

Bon, je ne suis pas novice en la matière, et je ne suis pas idiot. J'ai donc pris des mesures pour me débrouiller.

Mais ce n'est pas pratique.

Il y a des factures à payer qui ne seront pas réglées à temps.

Et Dieu me préserve d'une urgence qui m'oblige à accéder immédiatement à mon argent.

Le but de cette «débanquerie» est de harceler une personne ciblée.

De lui rendre la vie infernale.

Personnellement, je ne crois pas que le FBI ait pris une décision officielle en ce sens.

Je suis persuadé d'avoir un dossier au sein de la Division de la sécurité nationale du FBI, créé par l'agent spécial Michael Templeton, qui dit : «Baiser à vie».

Et je crois que les agents corrompus du FBI au sein de la Division de la sécurité nationale ont la ferme intention d'exécuter les instructions de Templeton.

J'appelle Paul Tonko à enquêter sur les raisons de ma fermeture de compte bancaire, et plus précisément à déterminer si l'équipe d'intervention prioritaire de Citizens Bank a reçu des informations des forces de l'ordre fédérales qui ont motivé son enquête.

J'appelle Kash Patel à enquêter sur la Division de la sécurité nationale du FBI afin de déterminer quels contacts, le cas échéant, ont eu lieu entre le personnel du FBI et Citizens Bank concernant mes activités financières, et à demander des comptes aux personnes qui utilisent les forces de l'ordre fédérales pour punir les Américains qui exercent leurs droits constitutionnels.

J'appelle mes soutiens et l'ensemble du public américain à ne pas rester silencieux face à cette situation. Écrivez à Paul Tonko. Écrivez à Kash Patel. Écrivez à Citizens Bank. Faites entendre votre voix.

Car s'ils peuvent me fermer mon compte bancaire, ils peuvent le faire à n'importe qui.

Et je peux vous dire que ce n'est pas une expérience agréable.

source : [Scott Ritter](#) via [Ciel Voilé](#)